Zeitschrift: Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 10 (1912)

Heft: 10

Artikel: Exposition nationale suisse Berne 1914 : à messieurs les exposants du groupe 44, administration publique, subdivision "cadastre et lever du cadastre"

Autor: Röthlisberger / Ehrensberger

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-182148

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 26.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EXPOSITION NATIONALE SUISSE
BERNE 1914.

Berne, le 3 octobre 1912.

A Messieurs les exposants du groupe 44, Administration publique, subdivision „Cadastre et lever du cadastre".

Messieurs,

De différents côtés, il a été soulevé la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'organiser pour la subdivision „Cadastre et lever du cadastre" une exposition collective, selon l'article 81 du règlement pour les exposants. Nous avons étudié cette question minutieusement, et trouvons qu'une telle exposition collective ne convient pas à notre subdivision.

Vous savez qu'avant la règlementation des mensurations cadastrales par la Confédération, le lever du cadastre détenait de l'administration cantonale, de sorte que l'exposition de chaque canton (éventuellement des villes) représente un ensemble intégral qui n'est pas apte à être lié avec d'autres travaux, dans le but de former une exposition collective.

Nous saisissons l'occasion pour vous rendre attentifs au fait que les déclarations définitives de participation, déposées *avant* le 31 octobre 1912, donnent droit à une réduction des taxes de location (voir l'article 28, 1 du règlement précité).

Avec parfaite consdération,

Pour le groupe 44, Administration publique, subdiv. Cadastre et lever du cadastre:
sig. **Röthlisberger,**
„ **Ehrensberger.**

Ein neuer Fernrohrdistanzmesser zum direkten Ablesen der Horizontaldistanz und seine Anwendungen.

1. Bisheriges Distanzmessungsverfahren im Vergleich zum neuen.

Bei den bisher meistens gebräuchlichen Fernrohrdistanzmessern enthält das Fernrohr zwei horizontale Fäden im Gesichtsfeld und es wird an einer im Zielpunkt vertikal aufzuhaltenden Latte die Länge des durch die beiden Horizontalfaden